

VOYAGES & LOCATIONS

Arnaques en ligne, ne soyez plus pign

Les arnaques aux réservations en ligne de voyages augmentent. Le SPF économie met en garde. Conseils.

• Dominique WAUTHY

Si l'escroquerie la plus courante en matière de voyage est souvent liée à la vente de billets d'avion pour soutirer vos données personnelles, il en existe bien d'autres. En France ou Espagne par exemple, beaucoup de propriétés sont ainsi utilisées pour arnaquer les vacanciers amateurs de location. Les réservations se font sur des sites Web frauduleux ; certaines villas n'existent pas, d'autres sont proposées à l'insu de leur réel propriétaire. Ces sites contiennent même de faux avis d'utilisateurs...

Via le net ou téléphone

Par téléphone ou le net, de prétendues sociétés de voyage vous font miroiter des offres incroyables, des prix réduits, voire des séjours gratuits. Sur Facebook, il n'est pas rare de trouver de la publicité pour acheter un voyage aux enchères. Arnaque et escroquerie...

« J'ai répondu à une offre pour un week-end dans un parc de vacances pour 115 €. Lorsque j'ai voulu réserver, seules quelques maisons étaient encore disponibles dans 2 des 8 parcs, justement ceux ayant le moins de commodités. Et il n'y avait presque plus de dates disponibles », témoigne un consommateur

grugé.

En 2018, le SPF a reçu 248 signalements concernant des arnaques aux réservations en ligne de voyages, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2017. La perte financière s'élève en moyenne à 1 062 €. Raison pour laquelle le SPF Économie et le Centre européen des consommateurs mènent une campagne et donnent des conseils simples pour reconnaître les sites internet malhonnêtes. Cinq premiers conseils de base :

1. Vérifiez la réputation du site internet.

Via un moteur de recherche, cherchez les avis et expériences d'autres internautes. Associez des termes tels que « fraude », « tromperie » ou « arnaque » à votre recherche.

2. Ne vous ruez pas sur les premiers résultats référencés par un moteur de recherche. Ce sont en général des publicités, parfois pour des sites non fiables.

3. Informez-vous correctement sur l'offre. Ne vous précipitez pas et ne vous laissez pas influencer trop vite. Prenez le temps de parcourir toutes les caractéristiques et de découvrir le prix total avant de commander.

4. Vérifiez si vous pouvez payer par carte de crédit. Pri-

vilégiez ce mode de paiement. En cas de problème, vous aurez plus de chances de récupérer votre argent via le site www.macarte.be

https, sinon rien !

5. Avant de payer, vérifiez que l'adresse du site commence par « https ». Si ce n'est pas le cas, cela signifie que le site n'est pas sécurisé...

Des problèmes à la suite d'un achat en ligne ? Signalez-le au SPF Économie via pointdecontact.belgique.be et au Centre européen des consommateurs lorsque l'entreprise qui vous a contacté se trouve ailleurs qu'en Belgique.

► www.connaissiezvotreachat.be

Méfiez-vous aussi s'il est impossible d'avoir accès au catalogue, de réserver, d'avoir un contact téléphonique avec ces sociétés.

